

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00540

Numéro SIREN : 802 736 819

Nom ou dénomination : A3D L'ATELIER NUMERIQUE

Ce dépôt a été enregistré le 14/02/2020 sous le numéro de dépôt B2020/000506

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/000506**
n° de gestion : **2015B00540**
n° SIREN : **802 736 819 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le
14/02/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A3D L'ATELIER NUMERIQUE - Société par actions simplifiée
451 rue du Champ du Garet 69400 Arnas -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



384559

2015B540

DGFIP N° 2033-A 2019

Page 21

1

BILAN SIMPLIFIÉ

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A3D L'ATELIER NUMERIQUE

Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 451 Rue du Champ du Garet

69400 ARNAS

Numéro SIRET * 8 0 2 7 3 6 8 1 9 0 0 0 2 9

Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 5

Durée de l'exercice précédent * 1 2

14/07/20
B201508

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				3 1 1 2 2 0 1 9	3 0 0 9 2 0 1 8
ACTIF		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	010	012		
	Fonds commercial *				
	Autres *	014	016	956	
	Immobilisations corporelles *	028	030	36 535	33 341
	Immobilisations financières * (1)	040	042	1 750	1 735
Total I (5)		044	048	39 241	35 075
ACTIF CIRCULANT	Stocks	050	052	5 649	3 916
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *				
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)	068	070	7 269	11 612
	Clients et comptes rattachés *				
	Autres * (3)	072	074	1 124	553
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	9 026	19 517
	Charges constatées d'avance *	092	094	432	572
Total II		096	098	23 500	36 169
Total général (I+II)		110	112	62 741	71 244
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		15 500	15 500
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131	132		
	Report à nouveau	134		(4 082)	2 428
	Résultat de l'exercice	136		13 861	(6 511)
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		25 279	11 418
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		22 323	35 859
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		9 412	9 047
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	172	5 728	14 920
	Produits constatés d'avance	174			
Total III		176		37 462	59 826
Total général (I + II + III)		180		62 741	71 244
RENOUVELLEMENT	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	12 246
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	18 821
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2019

Page 22

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise SAS A3D L'ATELIER NUMERIQUE

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 9					Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 8					Néant		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210					3	100			
	Production vendue	biens	215		214		12	839		30	365			
		services *	217		218		43	508		25	809			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222										
	Production immobilisée *			224		7	597							
	Subventions d'exploitation reçues			226										
	Autres produits			230		2	729				52			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		66	673			59	327			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234						2	590			
	Variation de stock (marchandises) *			236										
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238		3	509			5	825			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		(1	734)			(592)				
	Autres charges externes *	dont crédit bail : - mobilier			242		34	243			32	013		
		- immobilier												
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		1	024	244		1	230		611			
	Rémunérations du personnel *			250		13	628			10	059			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252		5	316			4	246			
	Dotations aux amortissements *			254		13	501			10	318			
	Dotations aux provisions			256			350							
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262			562			13			
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260												
Total des charges d'exploitation (II)				264		70	606			65	083			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		(3	933)			(5	756)			
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280			3			3				
	Produits exceptionnels (IV)			290		20	000							
	Charges financières (V)			294		1	077			757				
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300									
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348											
	Impôts sur les bénéfices *			(VII)	306		1	132						
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310		13	861			(6	511)			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2												
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316										
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318										
	Provisions non déductibles *			322										
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324		1	132							
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330										
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998										
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999										
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997			
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44 sexes)	986		Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987		Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		342			
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Jeune entreprise innovante (44 sexes A)	989		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990						
Divers, dont ZFA (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Bassins urbains à dynamiser-BUI (art 44 sexdecies)	992		350				
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"				655										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352		14	993	354					
Déficits		Déficit de l'exercice reporté en arrière (Entreprises I.S. seulement)			356									
	Déficits antérieurs reportables : * 6.....5 dont imputés sur le résultat :									360		6 511		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370		8	482	372					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 62 740.85 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 56 347.30 Euros et dégageant un bénéfice de 13 860.86 Euros.

L'exercice a une durée de 15 mois, couvrant la période du 01/10/2018 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Par Assemblée Générale tenue le 15/09/2019; la durée de l'exercice est exceptionnellement prolongée jusqu'au 31/12/2019.

Mme CHABAL Pascale a consenti au 30 septembre 2016, à la SAS A3D L'ATELIER NUMERIQUE, un abandon de son compte courant à hauteur de 6 500 €, cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Mme STEINMETZ Magalie a consenti au 30 septembre 2016, à la SAS A3D L'ATELIER NUMERIQUE, un abandon de son compte courant à hauteur de 6 500 €, cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

Au 30/09/17, le retour à meilleure fortune étant constaté, nous avons procédé à la réintégration des comptes courants des associés à hauteur de 2 500 € chacun.

Mme STEINMETZ Magalie a consenti au 31 décembre 2019, à la SAS A3D L'ATELIER NUMERIQUE, un abandon de son compte courant à hauteur de 20 000 €, cet abandon est assorti d'une clause de retour à meilleure fortune.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-I/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est

ANNEXE

Exercice du 01/10/2018 au 31/12/2019

la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement			1 500
TOTAL			
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	54 531		5 429
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	849		
Immobilisations corporelles en cours			10 722
TOTAL	55 380		16 151
Autres participations	170		
Prêts, autres immobilisations financières	1 565		1 171
TOTAL	1 735		1 171
TOTAL GENERAL	57 114		18 821

A3D L'Atelier Numérique
Société à actions simplifiées
Au capital de 15.500 euros
Siège social : 451 rue du Champ du Garet
69400 ARNAS

802 736 819 RCS VILLEFRANCHE SUR SAONE

RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENTE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 05 FEVRIER 2020

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE pour vous exposer la situation et l'activité de la société au cours de l'exercice 2019, clos le 31 décembre 2019, et afin de vous permettre de statuer sur les comptes dudit exercice et sur l'affectation des résultats qui se dégagent desdits comptes.

Nous vous rappelons qu'il s'agit du cinquième exercice de la société.

Vous êtes donc en possession du bilan et des comptes arrêtés à la date du **31 décembre 2019** et je suis à votre disposition pour vous donner toutes précisions en ce qui concerne ces comptes ; ces documents vous ayant été communiqués en temps utile.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de l'exercice social clos le **31 décembre 2019**, notre société a réalisé un chiffre d'affaires de **59274€**

Les charges d'exploitation qui s'élèvent à **70606€** correspondant essentiellement à des charges *externes*.

Le résultat comptable de l'exercice fait apparaître un bénéfice de **13861€**.

PERSPECTIVES DE L'EXERCICE EN COURS – EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SOCIETE

La société entend poursuivre son activité de formation et de conseil, en demeurant attentive aux opportunités d'investissement pouvant se présenter.

PRESENTATION DES COMPTES

Les trois groupes de produits et charges du compte de résultat donne le tableau suivant :

31/12/2019

Produits d'exploitation : **66673€**

Charges d'exploitation : **70606€**

Résultat d'exploitation : **-3933 €**

Produits financiers : **3€**

Charges financières : **1077€**

Résultat financier : **-1075€**

Produits exceptionnels : **20000€**

Charges exceptionnelles : **0€**

Résultat exceptionnel : **20000€**

Impôt sur les bénéfices : **1132€**

TOTAL DES PRODUITS : **86 676€**

TOTAL DE CHARGES : **72 815€**

RESULTAT COMPTABLE : **13 861 €**

Nous n'avons pas d'autre information significative à vous communiquer.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE SOCIAL

Nous portons à votre connaissance que depuis l'ouverture de l'exercice actuel aucune modification significative n'est intervenue par rapport l'organisation mis en place.

ACITIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous avons développé 2 brevets au cours ce cet exercice :

Brevet 1 : Système de filtration d'air pour l'impression 3D

Brevet 2 : double bras d'extrusion pour imprimante 3D grand format

Ces 2 brevets ont fait l'objet d'une production immobilisée d'un montant de **7597€**, correspondant aux heures passées par Magalie Steinmetz sur ces développements (Cf. détail des heures dans l'Annexe ci-jointe).

FILIALES ET SOCIETE CONTROLEES

Nous n'avons aucune filiale et nous ne détenons aucune participation dans d'autres sociétés.

REGULARISATION DES PARTICIPATIONS CROISEES

La société ne contrôle aucune société qui détiendrait elle-même une participation dans son capital.

AMORTISSEMENTS NON DEDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du CGI, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune somme correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement (art 39-4 du CGI).

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice qui s'élève à **13861€**, de la façon suivante :

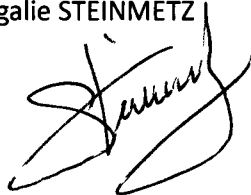
La totalité au poste « autres réserves », soit la somme de **13 861€**

Nous souhaitons que les informations contenues dans le présent rapport vous auront permis d'obtenir la meilleure connaissance possible de la marche de notre société au cours de ce premier exercice, de la situation économique et financière et de son évolution prévisible.

Nous espérons que vous voudrez bien adopter les résolutions qui vous sont proposées et donner à votre gérant quitus de sa gestion.

Fait à Arnas,
Le 05 février 2020

La Présidente,
Magalie STEINMETZ



A3D L'Atelier Numérique

SAS

Au capital de 15.500 euros

Siège social : 451 rue du Champ du Garet

69400 ARNAS

802 736 819 RCS VILLEFRANCHE SUR SAONE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 5 FEVRIER 2020

L'an deux mille vingt et le quatre février à 10 heures, les associés de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la société, sur convocation de la présidente.

Madame Magalie STEINMETZ, Présidente, préside la séance après avoir déclaré qu'elle possède personnellement :

Quatorze mille sept cent cinquante actions d'une valeur de 1euro,

Monsieur Vincent STEINMETZ, associé et secrétaire de cette séance, après avoir déclaré qu'il possède personnellement :

sept cent cinquante actions d'une valeur de 1euro,

Chaque associé a été convoqué par lettre simple.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Madame Magalie STEINMETZ préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que les associés présents et représentés possèdent 15500 actions sur les 15500 actions émises par la Société.

La Présidente met à la disposition des associés :

- Un exemplaire de la lettre de convocation des associés,
- Les statuts de la Société,
- La feuille de présence à l'Assemblée,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la Société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée,

Puis la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- 1* Rapport de gestion de la Présidente ;
- 2* Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- 3* Affectation du résultat ;
- 4* Questions diverses ;
- 5* Pouvoirs à donner.

La Présidente donne lecture des comptes consolidés du rapport de gestion.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

Un débat s'instaure entre les associés.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la présidente sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2019, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne à la présidente quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé dont le montant s'élève à 13861 euros, de la façon suivante :

Résultat de l'exercice	13861 euros
A titre de dividendes aux Associés	0 euros
Le solde	13861 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Événements significatifs à signaler :

Au 30/09/2016 :

Abandon de Compte courant à hauteur de 6 500 € pour chacun des associés avec clause de retour à meilleure fortune.

Au 30/09/2017 :

Réintégration des comptes courants des associés à hauteur de 2 500 € chacun.

Au 31/12/2019 :

Abandon de Compte courant à hauteur de 20 000 € pour Mme STEINMETZ avec clause de retour à meilleure fortune.

Prorogation de la durée de cet exercice au 31/12/2019 (15 mois).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidente et statuant en application des dispositions légales et statutaires sur la rémunération de la Présidente, informe l'assemblée de l'augmentation de la rémunération de Madame Magalie STEINMETZ au titre de ses fonctions de présidente à la somme nette de 1000 euros mensuelle depuis le 1er mai 2019.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité .

CINQUIEME RESOLUTION

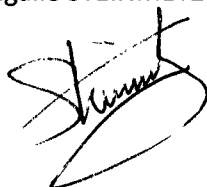
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

La Présidente,
Magalie STEINMETZ



Le secrétaire,
Vincent STEINMETZ

